

PRESENTATION DES LABELS « DIVERSITE » ET « EGALITE »

La DRH du ministère a réuni le 29 septembre dernier toutes les organisations syndicales afin de présenter les démarches du dossier de candidature des labels « DIVERSITE » et « EGALITE », **FO PREFECTURES, représenté par Christine MAROT, Marie-Line MISTRETTA et Anne FLORENTIN**, était présent ainsi que les composantes de la **FSMI FO**.



Afin de lutter contre les discriminations au travail, le Ministère de l'Intérieur déposera un dossier de candidature pour ces deux labels avant la fin de l'année 2016.

Un audit sera réalisé dans les prochaines semaines avant le dépôt de la candidature.

La région les Hauts-de-France a été retenue ainsi que tous les périmètres RH de la direction centrale. Tous les services de Préfectures, de Police et de Gendarmerie de la région seront audités. Les fonctionnaires devront répondre à un questionnaire.



Le Label Diversité dans la fonction publique
Dispositif d'alliance entre
le Label Diversité et le Label Égalité



Des groupes de travail vont se mettre en place et le comité de pilotage se réunira avant la fin décembre 2016.

FO PREFECTURES participera activement à ces groupes de travail et au comité de pilotage pour un processus de certification fin du 2ème semestre 2017.

Il sera créé, une cellule d'écoute comme en Gendarmerie (STOP DISCRIM) pour alerter de tout acte de discrimination et se nommera « **SIGNAL DISCRIM** », ainsi qu'un plan de communication et un plan de formation.

Pendant que d'autres ministères ont déjà candidaté depuis 2010, **FO PREFECTURES** regrette que notre ministère de tutelle réagisse tardivement.

- ✓ Pour l'Outre Mer, la labélisation est prévue dans un deuxième temps.
- ✓ Pour les Juridictions Administratives, la compétence appartient au Conseil d'Etat d'effectuer les démarches.

**FO PREFECTURES rappelle l'article 225-1 du code pénal
répertoire de 21 critères de discrimination.**

